



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

**Arrêté portant composition de la
commission départementale de la
coopération intercommunale**

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d' Honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 5211-42 à L 5211-44 et R 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 février 2011 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes appelés à siéger au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2011 portant constitution de la commission de recensement des votes en vue de désigner les membres élus de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU les procès-verbaux de la commission de recensement des votes établis le 16 mars 2011 ;

VU la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} avril 2011 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er - La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne est établie ainsi qu'il suit :

- Au titre des communes de moins de 678 habitants :

M. Paul GIROD,	Maire de Droizy,
M. Jean-Luc EGRET,	Maire de Tupigny,
M. Jean-Michel WATTIER,	Maire de Montigny-sur-Crécy,
M. Hugues PAVIE,	Maire de Foreste,
M. Jacques LARANGOT,	Maire de Condé-en-Brie,
M. Michel LEFEVRE,	Maire de Rougeries,
Mme Annick COURTIN,	Maire de Parfondru,
M. Michel TELLIER,	Maire de la Ville-aux-Bois-les-Dizy,

-Au titre des 5 communes les plus peuplées du département :
(CHATEAU-THIERRY, LAON, SAINT-QUENTIN, SOISSONS, TERGNIER)

Mme Monique RYO,	1 ^{ère} Adjointe au maire de Saint-Quentin,
M. Patrick DAY,	Maire de Soissons,
M. Antoine LEFEVRE,	Maire de Laon,
M. Jacques KRABAL,	Maire de Château-Thierry,
M. Christian CROHEM,	Maire de Tergnier,
M. Bernard LEBRUN,	Maire-Adjoint de Saint-Quentin,

- Au titre des communes de 678 habitants et plus :

M. Nicolas FRICOTEAUX,	Maire de Rozoy-sur-Serre,
M. Marcel LALONDE,	Maire de Chauny,
M. Jean-Pierre BALLIGAND,	Maire de Vervins,
M. Jean-Paul COFFINET,	Maire de Beaurieux,
M. Gérard DOREL,	Maire de Bruyères-et-Montbérault,

-Au titre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. Guy DAMBRE,
Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin,
M. Jean-marie CARRE,
Président de la communauté d'agglomération du Soissonnais,
M. Robert GUYOT,
Vice-président de la communauté de communes du Laonnois,

M. Jean-Jacques THOMAS,
Président de la communauté de communes du pays des trois rivières,
Mme Chantal CHEVALIER,
Présidente de la communauté de communes de la Champagne picarde,
M. Jacques DESALLANGRE,
Président de la communauté de communes Chauny-Tergnier,
M. Eric MANGIN,
Président de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie,
M. Henri BROSSIER,
Président de la communauté de communes de la Thiérache du centre,
M. Jean AUDIN,
Président de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale,
M. Didier BEAUVAIS,
Président de la communauté de communes de la vallée de l'Oise,
Mme Michèle FUSELIER,
Présidente de la communauté de communes de la région de Château-Thierry,
M. Thierry LEMOINE,
Président de la communauté de communes du val de l'Ailette,
M. Noël GENTEUR,
Président de la communauté de communes du Chemin des Dames,
M. Hervé MUZART,
Président de la communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château,
M. Jean-Claude PRUSKI,
Président de la communauté de communes de Villers-Cotterêts-Forêt de Retz,
M. Marcel LECLERE,
Président de la communauté de communes pays du Vermandois,
M. Roland RENARD,

Président de la communauté de communes du canton de Saint-Simon,
Mme Annick VENET,
Présidente de la communauté de communes du val de l'Aisne,
M. André RIGAUD,
Président de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon,

- au titre des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

M. Bernard LECLERE,
Président de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (U.S.E.D.A.)
M. Thierry LEFEVRE,
Président du syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne (Valor'Aisne)

- Au titre du Conseil Général :

M. Yves DAUDIGNY,
Conseiller général du canton de MARLE,
M. Michel POTELET,
Conseiller général du canton de RIBEMONT,

M. Michel COLLET,
Conseiller général du canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
M. Frédéric MEURA,
Conseiller général du canton de LA CAPELLE,
M. Ernest TEMPLIER,
Conseiller général du canton de BRAINE,

- Au titre du Conseil Régional :

Mme Anne FERREIRA,
M. Alain REUTER,

Conseillère régionale,
Conseiller régional,

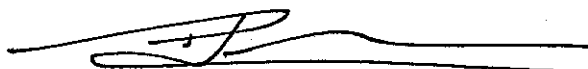
Article 2 - Le mandat des membres de la commission cesse à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Article 3 – Pour les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, lorsque, pour quelque cause que ce soit, le siège d'un membre devient vacant, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres élus.

FAIT à LAON, le 11 AVR. 2011

Le Préfet de l'Aisne



Pierre BAYLE